



# MAIRIE D'YMONVILLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq janvier à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Le 18 janvier 2022
<b>PRESENTS</b>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Frédéric COUDIERE (2 <sup>ème</sup> adjoint), M. Fabien EUGENE (2 <sup>ème</sup> adjoint), Mme Kathy SUBILLEAU, M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	M. Laurent DELARUE donne pouvoir à M. Joël BRULE
<b>ABSENTS</b>	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	Mme Ophélie DEROSIER
<b>SESSION</b>	Ordinaire

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021
2. Sollicitation DETR 2022 : Enfouissement des réseaux aériens Rues des Ecoles et des Vignes
3. Projet de renforcement du réseau d'eau potable Rues des Ecoles et des Vignes
4. Sollicitation DETR 2022 : Renforcement du réseau AEP Rues des Ecoles et des Vignes
5. Sollicitation subvention départementale 2022 : Renforcement du réseau AEP Rues des Ecoles et des Vignes
6. Sollicitation DETR 2022 : Réfection du chauffage de l'Eglise
7. Sollicitation FDI 2022 : Réfection du chauffage de l'Eglise
8. Sollicitation FDI 2022 : Travaux de voiries
9. Divers
10. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.  
Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :  
- M. Laurent DELARUE donne pouvoir à M. Joël BRULE

10 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **2- SOLLICITATION DETR 2022 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUES DES ECOLES ET DES VIGNES**

**Délibération 2022-01-01**

Vu la délibération n° 2021-10-01 du 25 octobre 2021 du Conseil municipal, approuvant le projet de réalisation des travaux suivants : Enfouissement des réseaux secs Rues des Ecoles et des Vignes associé au renforcement du réseau d'eau potable.

\* Coût du projet : 72 600 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention DETR (20 %)	14 520.00 €
Financement	58 080.00 €
<b>Total HT</b>	<b>72 600.00 €</b>

## **3- PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUES DES ECOLES ET DES VIGNES**

**Délibération 2022-01-02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis pour le renforcement du réseau d'eau potable des Rues des Ecoles et des Vignes

<b>SOCIETE</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MAITRE D'OEUVRE</b>	<b>PRIX € HT</b>	<b>PRIX € TTC</b>
CAGE Terrassement	Terrassement Fourniture renforcement	Commune	54 208.40	65 050.08
VILLEDIEU Frères	Terrassement fourniture Renforcement	Commune	56 596.00	67 915.20

Monsieur le Maire propose de retenir la société CAGE Terrassement qui apparaît la mieux-disante. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de la société CAGE Terrassement pour un montant de 54 208.40 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du service des eaux aux chapitre et article prévus à cet effet.

#### **4- SOLLICITATION DETR 2022 : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUES DES ECOLES ET DES VIGNES**

**Délibération 2022-01-03**

Vu la délibération n° 2022-01-02 du 25 janvier 2022 du Conseil municipal, approuvant le projet de réalisation des travaux suivants : Renforcement du réseau d'Alimentation Eau Potable Rues des Ecoles et des Vignes

\* Coût du projet : 54 208.40 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départemental SAIC (20 %) - Montant subventionnable 47 916.90 €)	9 583.38 €
Subvention DETR (20 %)	10 841.68 €
Autofinancement	33 783.34 €
<b>Total HT</b>	<b>54 208.40 €</b>

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est fin du premier semestre 2022

#### **5- SOLLICITATION SUBVENTION DEPARTEMENTALE EAU POTABLE : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUES DES ECOLES ET DES VIGNES**

**Délibération 2022-01-04**

Vu la délibération n° 2022-01-02 du 25 janvier 2022 du Conseil municipal, approuvant le projet de réalisation des travaux suivants : Renforcement du réseau d'Alimentation Eau Potable Rues des écoles et des Vignes

\* Coût du projet : 54 208.40 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre d'une subvention départementale « Eau Potable » 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale EAU POTABLE (20 %) - Montant subventionnable 47 916.90 €)	9 583.38 €
Subvention DETR (20 %)	10 841.68 €
Autofinancement	33 783.34 €
<b>Total HT</b>	<b>54 208.40 €</b>

#### **6- SOLLICITATION DETR 2022 : REFECTION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE**

**Délibération 2022-01-05**

Le Conseil municipal approuve le projet de réfection du chauffage de l'Eglise.

\* Coût du projet : 25 310.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDI (20 %)	5 062.00 €
Subvention DETR (20 %)	5 062.00 €
Autofinancement	15 186.00 €
<b>Total HT</b>	<b>25 310.00 €</b>

## **7- SOLLICITATION FDI 2022 : REFECTION DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

**Délibération 2022-01-06**

Le Conseil municipal approuve le projet de réfection du chauffage de l'Église.

\* Coût du projet : 25 310.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDI (20 %)	5 062.00 €
Subvention DETR (20 %)	5 062.00 €
Autofinancement	15 186.00 €
<b>Total HT</b>	<b>25 310.00 €</b>

## **8- SOLLICITATION FDI 2022 : TRAVAUX DE VOIRIES**

**Délibération 2022-01-07**

Le Conseil municipal approuve le projet de bordurages et aménagements de trottoirs

\* Coût du projet : 71 501.20 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2022

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDI (50 %)	35 750.60 €
Autofinancement	35 750.60 €
<b>Total HT</b>	<b>71 501.20 €</b>

## **9- ADHESION A LA COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE DEVELOPPEE PAR ENERGIE EURE ET LOIR**

**Délibération 2022-01-08**

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

A cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ENERGIE Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. A travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, un partenariat sur 5 ans est proposé par ENERGIE Eure-et-Loir de manière à permettre aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

**En accord avec ces propositions, le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- **approuve** l'adhésion de la commune, à la date du 1<sup>ER</sup> mars 2022, à la compétence Conseil Énergétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir.
- **Approuve** le règlement de service élaboré à cet effet par ENERGIE Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice de la compétence et la cotisation annuelle à la charge de la commune.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **10- DIVERS**

### 1) Déploiement de la Fibre Optique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un message de XP Fibre annonçant l'ouverture de la commercialisation de la fibre à compter du 27 mars 2022.

### 2) Coffrets gourmands pour les aînés

Monsieur le Maire informe que les coffrets gourmands pour les aînés ont été livrés. La distribution s'effectuera le week-end du 29 et 30 janvier 2022.

### 3) Site internet

Monsieur le Maire remercie Edouard BRETON pour sa contribution pour la reconstruction du site internet.

### 4) Elections Politiques 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de noter les dates pour les prochaines échéances électorales 2022 :

- Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Elections Législatives : 12 et 19 juin 2022

## **TOUR DE TABLE**

**Mme Ophélie DEROSIER** rend compte de sa participation à la commission restaurant scolaire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

**M. Bernard DECARRIERE** pose la question sur l'avancement du projet de l'A154. Monsieur le Maire confirme que l'avancement du dossier sans en connaître davantage que les articles parus dans la presse.

**Mme Kathy SUBILLEAU** informe qu'elle a rencontré un épicier itinérant pouvant éventuellement effectuer des tournées sur la commune. Monsieur le Maire l'invite à prendre contact avec la mairie.

**M. Fabien EUGENE** rend compte de l'avancement de la construction du poste de transformation. Les principales opérations en cours sont les renforcements des fondations des 3 pylônes électriques concernés.

## **11- CLOTURE DE SEANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50**